



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

concurrence

Question écrite n° 45294

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool alerte M. le ministre du redressement productif sur la situation des entreprises françaises mises en concurrence avec des sociétés européennes. Il attire l'attention sur des faits survenus à Dunkerque. Deux sociétés (Spie et Vinci-Cegelec), habituellement concurrentes, avaient décidé pour la première fois d'être partenaires pour un appel d'offres afin de pérenniser des emplois sur leur territoire. Toutefois, les deux sociétés n'auraient pas été retenues pour un chantier important du terminal méthanier en raison d'un prix supérieur de 30 % à celui proposé par l'un des concurrents européens, suite à quoi plusieurs syndicats et responsables des sociétés concernées s'inquiètent de cette situation récurrente due, semblerait-il, à une disproportion du coût de la main-d'œuvre voire des prestations proposées à bas prix par des entreprises européennes. Il souhaite donc connaître la position du Gouvernement à ce sujet et demande quelles sont les initiatives envisagées, tout en respectant la libre circulation des travailleurs, pour infléchir cette tendance qui affecte considérablement le marché du travail français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45294

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 décembre 2013](#), page 12846

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)